



Communiqué de presse

Embargo: 10.09.2012, 9:15

0 Bases statistiques et produits généraux

N° 0351-1209-70

Nouvelle Charte de la statistique publique de la Suisse

La nouvelle Charte s'aligne sur le code de bonnes pratiques européen

Neuchâtel, 10.09.2012 (OFS) – **L'Office fédéral de la statistique (OFS) et la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT) ont adopté une nouvelle Charte de la statistique publique. Cette Charte est une étape importante pour le soutien des activités de la statistique publique en Suisse et l'application de principes reconnus en matière de qualité statistique.**

Un groupe de travail mandaté par l'OFS et la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT) a effectué une révision complète de la Charte de la statistique publique. Ces travaux de grande ampleur ont abouti à la signature le 31 mai 2012 d'une Charte entièrement révisée et mise à jour. Son entrée en vigueur correspond à la date de sa signature par le directeur de l'OFS Monsieur Jürg Marti et par celle du président de la CORSTAT Monsieur Peter Laube.

La nouvelle Charte tient compte des principes et des indicateurs du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (Code of Practice), qui s'applique notamment à l'OFS et aux autres producteurs de statistiques européennes. Elle remplace la précédente version de la Charte qui datait de janvier 2008.

La Charte est un document fondamental pour le développement des activités de la statistique publique, tant au niveau fédéral, régional que communal. Elle vise à promouvoir une approche globale de la qualité statistique. Elle s'adresse à tous les services statistiques qui produisent et diffusent des statistiques à caractère public.

La Charte est un code de bonnes pratiques, qui a valeur de recommandation. Elle fixe des buts à atteindre. Elle énonce 21 principes fondamentaux, qui ont un caractère contraignant. Ils sont complétés par 81 indicateurs, qui visent à expliquer et concrétiser les principes. Les indicateurs permettront aussi de favoriser des auto-évaluations par les services statistiques ainsi que des revues par les pairs.

La Charte est disponible sous forme de brochure en français, allemand, italien et anglais. Les brochures peuvent être commandées auprès de l'OFS dans le nombre d'exemplaires et dans la langue souhaités.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

.....
Renseignements:

Stéphane Maillard, OFS, Coopération nationale et internationale, tél.: +41 32 86 72381,
e-mail : Stephane.Maillard@bfs.admin.ch

Peter Laube, CORSTAT, Président, tél. +41 61 267 87 49 e-mail : Peter.Laube@bs.ch
CORSTAT : info@corstat.ch

.....
Nouvelles parutions:

Charte de la statistique publique de la Suisse, n° de commande: 940-1200. Prix: gratuit

.....
Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013, fax : +41 32 71 36281, e-mail: kom@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > Thèmes > 00 - Fondements et vues d'ensemble

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.